

29/3/2026

- **Le Dauphiné Libéré – print – 30/03 : Isère handicap : un nouvel assistant IA testé par la MDPH de l'Isère**
- **Le Dauphiné – web – 29/03 : Un nouvel assistant IA testé à la MDPH de l'Isère afin de réduire les délais de traitement des demandes**

Handicap - Un nouvel assistant IA testé à la MDPH de l'Isère afin de réduire les délais de traitement des demandes

Suite à un appel à manifestation lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Isère va expérimenter l'intelligence artificielle pour optimiser ses réponses juridiques.



À partir du second semestre de 2026, la MDPH de l'Isère, va pouvoir expérimenter “Iris”, un nouvel assistant juridique fondé sur l'intelligence artificielle. Destiné à appuyer les agents dans l'analyse des situations individuelles, cet outil a pour objectif de réduire les délais de traitement des demandes.

En novembre 2025, 27 MDPH avaient déposé une candidature après un appel à manifestation de la CNSA. Parmi elles, 11 seulement ont été retenues pour tester le nouvel outil. La MDPH de l'Isère testera donc en situation réelle un agent

conversationnel juridique (chatbot) destiné à ses agents, capable de répondre en langage naturel aux questions des professionnels.

La CNSA, à l'origine du projet, précise : « La responsabilité de la décision demeure pleinement entre les mains de l'agent instructeur. »

L'expérimentation se déroulera sur une période de douze mois et une dotation (allant de 10 000 à 35 000 €) sera allouée aux MDPH participantes, pour couvrir les coûts d'entraînement et de personnalisation de la solution, le temps mobilisé par les agents de la MDPH pour la mettre en œuvre et en tirer les enseignements, ainsi que les éventuels besoins informatiques liés au projet.

Si le système s'avère efficace, le dispositif pourrait être élargi à l'ensemble du territoire français.

25/3/2026

RCF Touraine : [Intelligence artificielle : une expérimentation vient d'être lancée dans 11 MDPH de France. Celle d'Indre-et-Loire en fait partie \(à partir de 3'15\).](#)

20/3/2026

[Un renfort de l'IA expérimenté dans onze MDPH | Tagaday](#)

[Un renfort de l'IA expérimenté dans onze MDPH](#)

Handicap

Pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, « l'intelligence artificielle est une chance de bénéficier d'un meilleur accompagnement » et de délais de réponses réduits dans les maisons départementales des personnes handicapées. Elle lance l'expérimentation de nouveaux outils numériques dans onze MDPH, notamment à Paris.

Recevoir un dossier, enlever les agrafes, vérifier que les pièces obligatoires sont présentes, s'assurer que les formulaires sont signés, contrôler que le nom sur la pièce d'identité correspond à celui sur le justificatif de domicile, trier selon qu'il s'agit d'un nouvel usager, d'un renouvellement, d'un enfant, d'un adulte, puis numériser le dossier... Ces tâches sont répétitives et « sans grande valeur ajoutée », selon Servanne Jourdy, directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris. Cela l'a conduit à participer à l'appel à projets de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour tester des solutions d'intelligence artificielle (IA), lancé en novembre dernier.

Sa structure fait partie des onze MDPH sélectionnées pour expérimenter, au cours du deuxième trimestre 2026, diverses solutions d'IA, dans deux « cas d'usage » jugés pertinents par la CNSA. D'une part, un assistant virtuel juridique (« chatbot ») va

répondre aux questions des professionnels en langage naturel. D'autre part, vont être automatisées les premières phases d'instruction des demandes grâce à une « gestion documentaire intelligente ».

« Rapidité et qualité »

C'est dans ce second cas d'usage que s'inscrit la MDPH de Paris, qui avait déjà testé, il y a dix-huit mois, une solution de reconnaissance optique de caractères (ROC, ou OCR en anglais). David Lopez, responsable « informatique et transformation » à la maison départementale, explique : « La reconnaissance de courriers, c'est typiquement le genre d'activité où une reconnaissance artificielle peut amener de la rapidité sur la numérisation, pour in fine plus de qualité sur l'instruction. La solution testée auparavant n'était pas complètement mature mais la technologie avance très, très, très vite. »

Forte de cette première expérience, et désormais dotée d'un cadrage défini, d'un chef de projet, d'un prestataire reconnu – Probayes – et d'équipes motivées, la MDPH de Paris se dit prête « à gagner en efficience pour réaffecter les agents sur les missions à forte valeur, et notamment l'évaluation », précise David Lopez. « Mais ce n'est pas l'intelligence artificielle qui validera un dossier, c'est l'agent qui garde la main ! »

Capitaliser les expériences

Pour Servanne Jourdy, l'IA, c'est le « sens de l'histoire. Il faut se lancer de manière très concrète et opérationnelle dans l'amélioration de nos process, ce qui passe aussi par l'intelligence artificielle. Tout cela s'inscrit dans la volonté de la MDPH de Paris de simplifier les processus, d'améliorer les conditions d'accueil et de communication avec les usagers et de réduire nos délais de traitement. »

C'est également le souhait de la CNSA qui a lancé dès juillet 2025 une feuille de route stratégique dédiée à l'IA, avec pour objectifs de « gagner du temps pour mieux accompagner, accélérer le traitement des demandes, harmoniser les pratiques territoriales, simplifier les démarches et développer la proactivité et la lutte contre la fraude ». Un partenariat de recherche a été noué avec le laboratoire Etis, attaché à l'université de Cergy Pontoise, « pour l'aider à adresser les cas d'usage de l'IA qui présentent un verrou scientifique », précise la CNSA.

Cette phase de test, d'une durée prévue de douze semaines, devra permettre de capitaliser sur les retours d'expérience. Dans le second cas d'usage, les MDPH testent

sept solutions différentes de gestion documentaire. De quoi identifier la meilleure pour proposer nationalement une solution reconnue et favoriser une harmonisation de pratiques. À l'occasion de cette expérimentation, la CNSA souhaite créer une communauté de professionnels autour du sujet de l'IA dans la branche autonomie pour favoriser la mutualisation et les échanges. Des formations spécifiques seront proposées pour se préparer à l'utilisation des nouveaux outils, précise la CNSA, qui prévoit un déploiement en 2027.

18/3/26

[La MDPH de Meurthe-et-Moselle mise sur l'IA pour accélérer l'accès aux droits | Tagaday](#)



La MDPH de Meurthe-et-Moselle mise sur l'IA pour accélérer l'accès aux ...

Le département de Meurthe-et-Moselle entame une transformation numérique majeure pour répondre aux besoins de ses 57 704 bénéficiaires. En intégrant des outils d'automatisation documentaire et d'intelligence artificielle, la collectivité ambitionne de réduire drastiquement le délai moyen d'instruction, actuellement fixé à 8,13 mois. Ce virage technologique s'inscrit dans la «Feuille de route IA 2025-2026 : l'IA au service des politiques de l'autonomie», document stratégique publié par la CNSA en juillet 2025, qui définit un cadre d'innovation responsable et éthique pour le secteur.

L'algorithme au service du dossier

Le dispositif «Catia / Silibot» ne remplace pas l'humain, mais agit comme un assistant logistique de haute précision. Dès l'arrivée des demandes, l'IA se charge du découpage des pièces jointes, de leur classement thématique et du contrôle de recevabilité. Cette automatisation sécurise la structuration des dossiers, éliminant les erreurs matérielles avant l'examen de fond. Avec une dotation de 35 000 euros, cette expérimentation de douze mois garantit une conformité totale au RGPD, laissant l'évaluation des besoins et la décision finale à l'expertise exclusive des agents territoriaux.

Un levier d'équité territoriale

La Meurthe-et-Moselle fait partie des onze lauréats nationaux sélectionnés pour tester ces outils en conditions réelles. Au-delà du gain de productivité, l'enjeu est économique et social : il s'agit de garantir une meilleure homogénéité des réponses et de soulager des équipes sous tension face à la hausse des dossiers d'AAH et de PCH. En modernisant son système d'information, la branche Autonomie de la Sécurité sociale cherche à transformer la technologie en un levier d'inclusion, assurant un service public plus rapide et plus juste sur tout le territoire. L'IA devient ainsi le nouvel allié d'une solidarité plus agile et plus humaine.

par Lr

- 657555c8o4e05007302619254f01c1ab03fAdaKfa73b2d1e5831ccd

13/3/26

[COLLECTIVITÉS La MDPH de Meurthe-et - Moselle expérimente l'intelligence artificielle | Tagaday](#)

COLLECTIVITÉS La MDPH de Meurthe-et - Moselle expérimente l'intelligence artificielle

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Meurthe-et-Moselle fait partie des onze structures retenues au niveau national pour tester l'usage de l'intelligence artificielle dans le traitement des demandes.



La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Meurthe-et-Moselle va expérimenter l'intelligence artificielle dans le traitement des demandes des usagers. L'initiative s'inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt lancé le 17 novembre 2025 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Parmi 27 candidatures, onze MDPH ont été sélectionnées pour tester ces nouveaux outils en 2026. ®



Never Throw Away Orange Peels - This Is Why! Tips

and Tricks

L'objectif est de moderniser l'instruction des dossiers tout en améliorant la qualité du service rendu aux personnes en situation de handicap. Les MDPH concernées peuvent bénéficier ainsi de l'accompagnement de la CNSA dans cette démarche. Cette expérimentation se déroulera dans un cadre sécurisé et conforme au règlement général sur la protection des données. Elle bénéficiera d'une dotation de 35 000 euros et sera conduite sur une durée de douze mois.

Améliorer le traitement des demandes

Points d'entrée essentiels pour l'accès aux droits, les MDPH sont confrontées à une augmentation constante du nombre de demandes. Cette évolution entraîne des délais de traitement parfois importants. Dans ce contexte, l'expérimentation doit permettre de tester plusieurs outils basés sur l'intelligence artificielle. Les territoires retenus pourront notamment utiliser « un chatbot juridique destiné aux professionnels » ainsi qu'un « outil

d'automatisation documentaire pour le traitement des demandes ». Ces solutions seront évaluées en conditions réelles à partir de plusieurs critères, notamment les délais de traitement, l'homogénéité des réponses apportées ou encore la satisfaction des agents.

Dans le département, la MDPH déploiera un dispositif combinant automatisation documentaire et intelligence artificielle pour optimiser les premières étapes de l'instruction des dossiers. Concrètement, certaines tâches administratives seront automatisées, comme « le découpage des pièces, le classement et le contrôle de recevabilité », afin de structurer les dossiers dès leur arrivée. L'évaluation des besoins et la prise de décision resteront toutefois entièrement humaines. « L'instruction, l'évaluation des besoins et la décision demeurent entièrement humaines », précise le communiqué diffusé par la CNSA.

Réduire les délais et améliorer le service C

« Dans un territoire qui compte 729 051 habitants, 57 704 personnes disposent actuellement d'au moins un droit ouvert auprès de la MDPH, notamment au titre de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) », précise la CNSA. Le délai moyen de traitement des demandes atteint aujourd'hui 8,13 mois. L'expérimentation doit ainsi contribuer à améliorer la gestion des dossiers et à réduire ces délais. L'objectif est également de renforcer la qualité et la sécurité des décisions prises.

Gestionnaire de la branche autonomie de la Sécurité sociale, la CNSA accompagne les MDPH à travers différents dispositifs, notamment un système d'information national, des formations pour les agents et un appui méthodologique. Avec cette expérimentation, elle entend poursuivre « une démarche d'innovation responsable » pour moderniser les services publics dédiés à l'autonomie. •

par Jennifer Febvay

14/3/2026

[NICE : Sébastien MARTIN : « L'IA pour réduire les délais de traitement et sécuriser les décisions »](#)

La MDPH des Alpes-Maritimes, soutenue par la CNSA, expérimente une intelligence artificielle pour accélérer le traitement des dossiers de handicap.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Alpes-Maritimes s'engage dans une phase de modernisation majeure en intégrant l'intelligence artificielle pour optimiser l'instruction des demandes de droits. Annoncée ce mercredi 11 mars 2026, cette initiative s'inscrit dans un programme national piloté par la Caisse

nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui vise à améliorer le service rendu aux personnes en situation de handicap sur tout le territoire.

Onze MDPH lauréates pour innover

Face à une augmentation constante du volume de dossiers qui allonge les délais de traitement, la CNSA a lancé un appel à manifestation d'intérêt le 17 novembre 2025 pour expérimenter des solutions d'IA. Sur 27 candidatures, un jury composé de la CNSA, de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Délégation au numérique en santé (DNS) a retenu onze MDPH, dont celle des Alpes-Maritimes.

Ces territoires pilotes testeront deux types d'outils en conditions réelles : un chatbot juridique pour les professionnels et un logiciel d'automatisation documentaire. Chaque expérimentation sera rigoureusement évaluée sur des critères de performance tels que la réduction des délais de traitement, l'homogénéité des réponses, la satisfaction des agents et la sécurisation juridique des décisions.

« Tungstene », un outil d'automatisation documentaire

Dans les Alpes-Maritimes, l'expérimentation porte sur la solution « Tungstene ». Cet outil d'IA intervient dans les premières phases de l'instruction des dossiers en automatisant des tâches répétitives : il assure le découpage des fichiers PDF reçus, le nommage et le classement des pièces justificatives, et vérifie leur recevabilité. Les équipes de la MDPH insistent sur le fait que l'outil agit en amont de l'analyse humaine et ne se substitue en aucun cas à l'appréciation des agents, qui reste au cœur du processus décisionnel.

Un enjeu majeur pour les 125 000 bénéficiaires maralpins

Le département des Alpes-Maritimes compte 1 154 619 habitants, parmi lesquels 124 563 personnes bénéficient d'au moins un droit ouvert auprès de la MDPH, comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou la prestation de compensation du handicap (PCH). Actuellement, le délai moyen de traitement d'une demande s'élève à 4,7 mois. L'objectif de cette expérimentation, dotée d'un budget de 35 000 euros et prévue pour durer douze mois, est de libérer les agents des tâches chronophages pour leur permettre de se concentrer sur l'évaluation des situations et l'accompagnement des usagers, et ainsi de réduire significativement les délais de réponse.

Une innovation responsable au service des usagers

« Être lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA constitue une reconnaissance forte de l'engagement de la Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes en faveur de la simplification et de l'accès aux droits », explique Sébastien Martin, Directeur de la Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes. « Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique du Service Public Départemental de l'Autonomie, avec pour objectif de soutenir l'auto-détermination et la

mise en œuvre des projets de vie des personnes concernées. Dans un contexte de forte volumétrie des demandes, cette innovation responsable doit contribuer à améliorer encore les délais de traitement, à sécuriser juridiquement les décisions et à renforcer l'égalité d'accès aux droits. Les outils expérimentés n'ont pas vocation à remplacer l'expertise humaine, mais à soutenir les équipes en automatisant certaines tâches afin de leur permettre de se recentrer sur des missions à forte valeur ajoutée ».

La CNSA, qui gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale avec un budget de plus de 42 milliards d'euros en 2025, met également à disposition des usagers et de leurs aidants des plateformes d'information telles que pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr.

par Redaction France

12/3/2026

[Finistère L'intelligence artificielle en expérimentation à la MDPH | Tagaday](#)

Finistère L'intelligence artificielle en expérimentation à la MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Finistère fait partie des onze MDPH sélectionnées parmi vingt-sept pour « expérimenter l'intelligence artificielle au service des droits », indique la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Selon celle-ci, « les territoires sélectionnés testeront, en conditions réelles, un chatbot juridique destiné aux professionnels et un outil d'automatisation documentaire pour le traitement des demandes. Chaque projet fera l'objet d'une évaluation fondée sur des indicateurs précis : délais de traitement, homogénéité des réponses, satisfaction des agents et sécurisation juridique des décisions ». Dans le Finistère, plus de 100 000 personnes disposent d'au moins un droit ouvert, notamment au titre de l'allocation adulte handicapé et de la prestation de compensation du handicap.

- Tous droits réservés Le Télégramme de Brest2026
- b270d5ecof804605a0121c351e0291e5068A35K9479727cb2e32a25